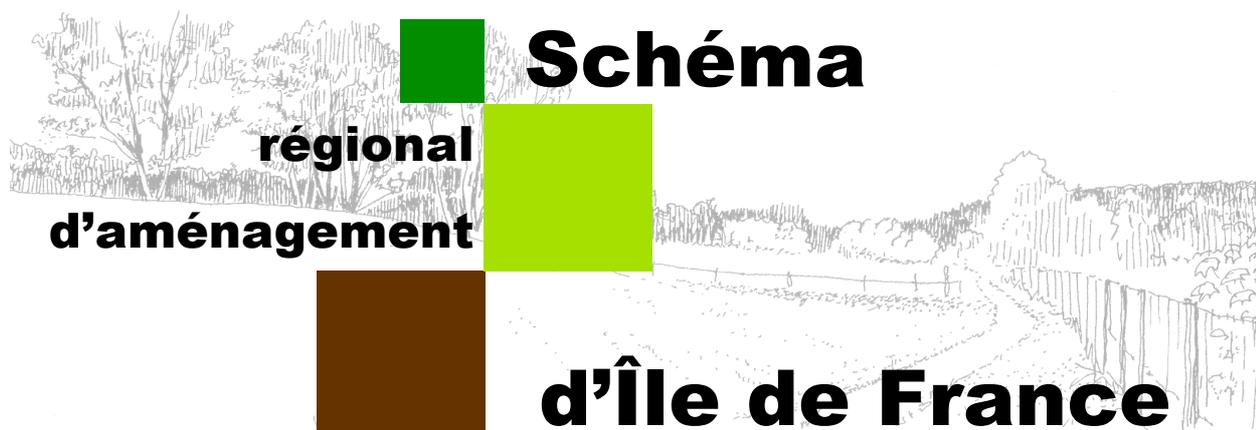


## Rapport environnemental



### Evaluation environnementale du Schéma régional d'aménagement d'Île-de-France

#### Régions forestières concernées

PAYS DE THELLE ET VEXIN FRANÇAIS

VALOIS ET VIEILLE FRANCE

CHAMPAGNE CRAYEUSE

BEAUCE

BRIE

GATINAIS

TARDENOIS

VALLEES DE LA SEINE, MARNE et AFFLUENTS

PAYS DES YVELINES

PAYS DE FONTAINEBLEAU

Novembre 2007





La politique forestière nationale et les engagements européens de la France définissent une gestion durable et multifonctionnelle des forêts et tendent ainsi à en minimiser les impacts négatifs et à en développer les impacts positifs sur l'environnement tout en prenant en compte les autres piliers du développement durable que sont les fonctions économiques et sociales.

La réflexion nécessaire à l'élaboration des documents de cadrage de la gestion forestière (ORF, DRA, SRA, aménagements forestiers...) intègre une démarche d'analyse et de prise en compte des impacts environnementaux. Ce rapport environnemental détaille donc prioritairement les impacts potentiels ou résiduels des décisions du Schéma régional d'aménagement d'Île-de-France (SRA Île-de-France) dans un contexte global d'évolution des milieux de la région, comme le souligne le Profil environnemental de la région Île-de-France.

## **E – 1 ) Analyse des principales caractéristiques et perspectives d'évolution de l'environnement**

### **E – 1.1 Géologie et relief :**

---

La région d'Île-de-France occupe le cœur d'un ensemble géographique plus vaste: le bassin sédimentaire parisien dont le centre est marqué par les confluences de la Seine avec des cours d'eaux comme la Marne et l'Oise. Les reliefs sont peu contrastés, la région constituant une vaste cuvette formée de quatre grands plateaux inclinés vers la Seine (La Beauce, la Brie, la Plaine de France et le Vexin).

L'Île-de-France comprend du Nord au Sud quatre complexes géologiques emboîtés surmontant une assise tertiaire de craie :

- ◆ l'affleurement d'un calcaire grossier sur sables de Cuise et argiles du Lutétien au Nord,
- ◆ la plateforme du calcaire de St-Ouen sur sables d'Auvers et de Beauchamp,
- ◆ la plateforme des calcaires, argiles et meulière de Brie et les couches gypseuses du Stampien,
- ◆ la plateforme du calcaire d'Etampes, argiles et meulière de Montmorency, reposant sur les sables et grès de Fontainebleau.

Ces plateformes ont été dégagées par les fleuves avec formation de hautes terrasses alluviales (Sénart, St Germain, la Roche-Guyon) et des buttes témoins (Montmorency, l'Isle-Adam...). A ces soubassements s'ajoutent les formations et apports quaternaires avec dépôts d'éléments fins.

Le bassin parisien comporte d'importants gisements de calcaire et de gypse exploités dès l'époque romaine notamment pour la pierre à bâtir et pour le plâtre à partir du gypse. Les méthodes d'extraction à piliers tournés n'empêchant pas les effondrements malgré les comblements, l'interdiction de ces activités souterraines fut prise au début du 19<sup>e</sup> siècle pour Paris, en 1962 pour le reste du département de la Seine. Malgré les importants travaux de confortement, des carrières souterraines abandonnées de longue date et disséminées génèrent un risque d'effondrement qui peut être localement fort. Par ailleurs, le gypse présente la particularité de connaître des phénomènes de dissolution susceptibles de se répercuter en surface par des mouvements de terrain. Ces phénomènes apparaissent notamment au nord de Paris. Les activités d'extraction du gypse perdurent aujourd'hui, notamment dans le Val d'Oise.

### **E – 1.2 Climat :**

---

Le climat en Île-de-France est de type océanique frais avec un gradient de continentalité vers l'Est. Malgré une variation locale forte, il existe malgré tout une répartition de la pluviométrie sous forme concentrique. La zone centrale (Versailles, Pontoise) et le long des vallées est faiblement arrosée avec moins de 650 mm d'eau par an. Le pourtour vers l'Est et le Nord est plus arrosé avec 650 à 750 mm d'eau annuel. Les bordures orientales et les points élevés du Nord-Ouest vont au delà des 750 mm. Les températures moyennes annuelles ont une légère tendance à la baisse de l'Ouest (10 à 11°C annuels) à l'Est (9,5 à 10,5°C annuels). Le nombre de jours de gelées varie de l'Ouest vers l'Est, de 50 jours à 100 jours annuellement. On note des gelées au mois de mai, parfois en début juin, notamment dans la Brie et le Pays de Fontainebleau .

A ces données climatiques, il faut ajouter les connaissances récentes concernant les changements globaux. Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, la température moyenne en Île-de-France s'est accrue de 0,9°C en moyenne. La saison de végétation a gagné près de 15 jours ces 25 dernières années. Ces modifications significatives annoncent une évolution rapide du climat qui, d'après les acquis scientifiques actuels, s'oriente vers une augmentation des températures moyennes et vers une aggravation des événements météorologiques extrêmes (pluie, sécheresse, tempête). Ces phénomènes marqueront indéniablement le territoire francilien dans les années à venir.

Les risques d'incendies sont réels dans les forêts et parties de forêt reposant sur des sables et dans les zones à fort développement de la Fougère aigle. Le risque est maximum fin mars, début avril et du 15 juillet à la fin septembre. La plupart des incendies est d'origine anthropique (négligence et méconnaissance du risque) et leur nombre pourrait à l'avenir se multiplier dans le contexte de progression de l'urbanisation et de changement climatique.

### E – 1.3 Qualité de l'air :

---

Bien que, globalement, les émissions par habitant y soient inférieures à la moyenne nationale, la métropole parisienne se trouve être responsable de l'émission d'une quantité importante de polluants. L'Île-de-France bénéficie d'un climat océanique, généralement propice à la dispersion des divers polluants. Pourtant, à la faveur d'un anticyclone, les niveaux moyens habituellement observés peuvent connaître des pointes anormales. Les situations sont différentes selon que l'on considère Paris et la Petite couronne ou la périphérie de la région.

Les origines des polluants sont très différenciées. La situation de l'Île-de-France est satisfaisante pour les polluants indicateurs de pollution industrielle. En revanche, la situation est défavorable pour le dioxyde d'azote et l'ozone. Les niveaux d'oxydes d'azote confirment l'impact de la concentration des émissions et le rôle joué par les infrastructures routières. Pour les composés organiques volatils, les rôles des transports routiers et des secteurs résidentiel et tertiaire se cumulent. La pollution par l'ozone est marquée dans les zones périurbaines et rurales éloignées, particulièrement au sud de l'agglomération. La pollution par le chauffage urbain, résidentielle ou tertiaire, tout comme celle issue du trafic aérien (oxyde d'azote), qui pèse également d'un poids non négligeable, est par contre moins bien évaluée.

### E – 1.4 Eau :

---

#### **Les eaux superficielles**

Fleuves et rivières de l'Île-de-France représentent un linéaire de cours d'eau de 4 000 km. A ces cours d'eau s'ajoutent les zones humides (ruisseaux, marais, tourbières, lac, étangs et mares, leurs berges, les prairies inondables, etc). Elles couvrent en Île-de-France, avec les cours d'eaux les plus importants, une superficie de 111 km<sup>2</sup>. Au sens de la directive 2000/60 dite " directive cadre sur l'eau " (DCE), 67 masses d'eau de surface ont été identifiées en Île-de-France dont 24 sont fortement modifiées. L'urbanisation continue qui caractérise l'agglomération parisienne sur environ 2 000 km<sup>2</sup> s'est développée à partir des grandes vallées formées par la Seine, la Marne et l'Oise, conduisant à une large imperméabilisation des sols de part et d'autre de ces cours d'eau. Il en résulte un accroissement des volumes de ruissellement, un lessivage des surfaces chargées en polluants ainsi qu'une modification profonde du régime des infiltrations en quantité et en qualité sur toute la zone centrale de la région. L'Île-de-France prélève environ 2 milliards de m<sup>3</sup> d'eau par an pour l'ensemble de ses besoins. Cette consommation est en baisse depuis une vingtaine d'années du fait de l'évolution de la demande industrielle. L'alimentation domestique représente 2,8 millions de m<sup>3</sup> par jour dont 1,8 million prélevé dans les eaux de surfaces essentiellement en amont de Paris dans la Marne et la Seine, ainsi que dans l'Oise. En période d'étiage, les barrages-réservoirs de Champagne assurent un soutien des débits fluviaux permettant de garantir les volumes des prélèvements en amont de Paris. Les besoins industriels sont satisfaits à 90 % par des eaux de surface. Les rejets dans les milieux aquatiques après traitement correspondent à près de 15 millions équivalents-habitants et sont en majeure partie localisés en Seine. L'Île-de-France se distingue également par une agriculture intensive très performante. Ces pratiques peuvent être préjudiciables à la qualité des ressources en eau en termes de pollutions diffuses et d'érosion. On estime que 70% des produits phytosanitaires présents dans les eaux proviendraient de l'agriculture. La disparition des prairies a vraisemblablement contribué à altérer la qualité des eaux de surface. Par ailleurs, les pratiques culturales consistant à laisser les sols nus l'hiver favorisent une érosion des sols et un lessivage des intrants.

## Les eaux souterraines

Les nappes superficielles (alluviales, tertiaire à l'affleurement et craie) sont très vulnérables à toute pollution en raison d'absence de couverture. Les nappes profondes comme l'Albien peuvent garantir en cas de pollution généralisée un minimum de sécurité pour l'alimentation en eau potable. Les éléments qui caractérisent la qualité des eaux souterraines et en limitent les usages peuvent être d'origine naturelle mais sont surtout liés à des activités humaines (produits de synthèse ou phytosanitaires, métaux lourds, pollutions bactériennes, etc). En Île-de-France, environ 1 million de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année dans les eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable de la population régionale notamment celle située en dehors de la petite couronne. Les prélèvements par l'agriculture ne sont significatifs que sur la Beauce. L'agriculture et dans une moindre mesure l'entretien des nombreux espaces verts publics de l'agglomération parisienne et les jardiniers amateurs participent à la pollution diffuse en produits phytosanitaires ou fertilisants des nappes. Les pollutions localisées sont plutôt d'origines industrielle ou domestique.

La région Île-de-France est couverte par un Schéma directeur d'aménagement de la gestion de l'eau, dépendant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

---

### E – 1.5 Sols

Aujourd'hui, sur les 12 000 km<sup>2</sup> de la région, 80 % sont des espaces agricoles ou forestiers, 15 % sont des espaces urbanisés et 5 % sont constitués d'espaces urbains dits ouverts tels que des parcs, jardins et terrains de sport. Sur la période 94/99, 2 335 ha d'espaces, agricoles ou forestiers ont disparu en moyenne chaque année. Ce rythme a tendance à ralentir depuis la fin des années 80 où il atteignait alors 2 657 ha/an. La consommation d'espace s'est faite essentiellement au détriment de l'agriculture. Les espaces boisés ont été relativement peu affectés en terme de surface mais ont surtout subi les effets négatifs de morcellements et d'enclavements résultant du développement des infrastructures de transport. C'est en grande couronne que se situe la quasi-totalité de l'urbanisation nouvelle. Aujourd'hui, selon l'INSEE, si les tendances démographiques se maintiennent, la population de l'Île-de-France dépassera 12 millions d'habitants en 2030, les gains de population se faisant en quasi-totalité dans les départements de la grande couronne.

Malgré l'augmentation du taux de boisement de la région de 21,6 % en 1978 à 23,5 % aujourd'hui, la répartition spatiale de la forêt en Île-de-France demeure très hétérogène : quelques très gros massifs forestiers (notamment ceux de Fontainebleau et Rambouillet) émergent au milieu d'une forêt dispersée dans le territoire rural de la grande couronne. Les départements de la petite couronne sont les plus pauvres en espaces boisés : le taux de boisement passe ainsi du simple au triple entre la petite couronne et les Yvelines. Par ailleurs, le statut de la forêt évolue aussi graduellement du centre vers la périphérie : dans Paris et la petite couronne la proportion de forêt publique (près de 90%) est beaucoup plus importante que dans les départements de la grande couronne.

La gamme des sols forestiers est très variée en Île-de-France. On constate néanmoins la prédominance des stations développées sur sables plus ou moins épais dans le Sud francilien avec des variantes sèches ou humides sur stations acides. A l'Est et au Nord de l'Île-de-France, les limons plus ou moins hydromorphes sont les plus nombreux. Le risque d'érosion est très localisé et se situe au niveau des formations à chaos gréseux. Ces risques se trouvent accentués par la fréquentation touristique parfois très forte.

---

### E – 1.6 Biodiversité :

L'Île-de-France se situe du point de vue de la biodiversité dans une situation moyenne à l'échelle du continent européen, plus riche que les régions septentrionales mais moins riche que les régions méridionales. Les grandes vallées de la Seine, de la Marne, et de l'Oise, compte tenu de l'urbanisation intense de leurs rives, n'assurent plus qu'une continuité biologique réduite dans le domaine aquatique. Par contre, les vastes massifs forestiers se répartissant autour de la zone centrale urbanisée jouent un rôle essentiel. Les surfaces couvertes par la forêt publique y représentent 87 000 ha, soit près du tiers de la surface boisée totale (285 000 ha). Un ensemble de structures, généralement végétales, met en relation ces ensembles entre l'ouest, soumis aux influences atlantiques, et le sud, sous influence médio-européenne. Elles permettent les dispersions animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, zones humides). Un arc majeur de biodiversité, constitué notamment du Vexin, des forêts de Rambouillet et d'Yvelines, des vallées de l'Essonne et passant par les boucles de la Seine, fait ainsi partie du Réseau écologique national.

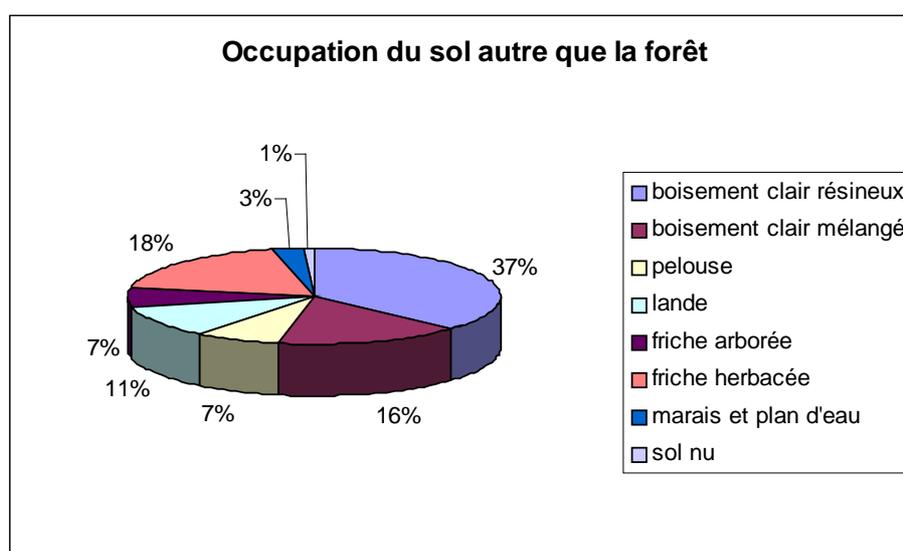
## E – 1.6.1 Principaux habitats naturels et espèces remarquables :

### E – 1.6.1.1 Les habitats naturels :

Les habitats naturels d'Île-de-France sont marqués par une influence générale atlantique, avec un gradient de continentalité est/ouest. Les habitats naturels rencontrés dans les forêts des collectivités d'Île-de-France présentent une grande richesse du fait de la variété des facteurs biotiques et abiotiques de ces forêts.

Type de milieu	Facteur déterminant du milieu et espèces principales	Habitat forestier-type
Milieux humides ou marécageux	Acidité du milieu marquée par sphaignes, molinie, bourdaine	<i>Saulaie-bétulaie oligotrophe</i> , <i>Bétulaie acidiphile à sphaignes</i> <i>Chênaie acidiphile à molinie</i>
	Faible acidité du milieu marqué par la reine des prés, angélique	<i>Aulnaie eutrophe</i> <i>Aulnaie-saulaie eutrophe ou mésotrophe</i>
	Neutralité du milieu marquée par grands carex.	<i>Aulnaie-frênaie à carex pendula</i> <i>Aulnaie- saulaie à orme lisse</i>
Milieux secs et calcaires	Exposition Sud du milieu sur rendzine marquée par chêne pubescent, cornouiller, viorne lantane	<i>Chênaie – bétulaie calcaricole</i>
	Exposition nord du milieu marquée par la mercuriale, iris fétide	<i>Tillaie – acéraie submontagnarde</i> <i>Chênaie frênaie calcicole</i> <i>Hêtraie calcaricole sèche</i>
	Pas d'exposition, milieu marqué par clématite, brachypode.	<i>Hêtraie calcicole</i> <i>Hêtraie-chênaie calcicole</i>
Milieux secs et acides	A humus Mor épais marqué par la callune	<i>Bétulaie acidiphile mésoxérophile</i> <i>Pineraie à callune</i>
	A humus Mor épais marqué par la fougère aigle	<i>Chênaie acidiphile oligotrophe sèche</i> <i>Hêtraie- chênaie acidiphile</i>
Milieux frais et peu acides	Sans hydromorphie et sables marqués par houlque, jacinthe, muguet	<i>Chênaie acidiphile mésotrophe sèche</i> <i>Chênaie-charmaie à Tilleul à petites feuille</i>
	Sans hydromorphie et limons marqués par anémone sylvie, aspérule odorante	<i>Chênaie – charmaie mésophile</i> <i>Hêtraie-chênaie neutrophile à mésoacidiphile</i>
	Avec hydromorphie milieu marqué par ficaire, lierre terrestre	<i>Chênaie-charmaie mésohygrophile</i> <i>Chênaie-charmaie hygrophile</i>

A l'intérieur d'un massif, les milieux les plus riches écologiquement sont souvent les moins boisés. Dans les forêts des collectivités, ces surfaces "ouvertes" de landes, friches ou boisements très clairs représentent 11% répartis de la manière suivante:



Source IAURIF Couche Ecomos.

## E – 1.6.1.2 Les espèces :

### E – 1.6.1.2.1 Flore et Fonge :

La flore supérieure de l'Île-de-France comprend 1500 espèces, ce qui constitue une grande variété, particulièrement remarquable. De nombreuses études existent en Île-de-France en matière de flore. Parmi les 200 espèces protégées de la région, 50 sont sylvestres et 65 % des sites Natura 2000 se trouvent en forêt. Si certaines espèces jouissent d'une renommée particulière (la société française d'Orchidophilie a cartographié 46 orchidées) d'autres, moins spectaculaires ou moins connues, nécessitent toutefois une attention spéciale. En effet, même si la flore forestière a globalement mieux résisté à l'évolution des dernières décennies que celles des milieux humides ou agricoles par exemple, elle reste vulnérable à des changements brutaux.

Le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle possède une base de données remarquable (Flora) sur l'ensemble de la flore supérieure d'Île-de-France. Plusieurs atlas départementaux ont déjà été édités et la plupart des informations sont accessibles en ligne. L'espèce végétale la plus emblématique en Ile-de-France est *Sorbus latifolia* (avec une mention spéciale pour cette espèce forestière protégée). Cependant, le niveau de connaissances et les inventaires réalisés en forêts communales en Ile de France sont divers?

### E – 1.6.1.2.2 Faune :

En Île-de-France, on rencontre 40 % des espèces de Batraciens, 50 % des espèces de Mammifères, 50 % des espèces d'Insectes et 60 % des espèces d'Oiseaux présentes en France. La région compte sur tout son territoire 60 espèces de mammifères terrestres sur un total de 135 pour l'ensemble de la France, 146 espèces d'oiseaux nicheurs pour un total de 537 au niveau national, 26 espèces d'amphibiens et reptiles sur les 75 espèces recensées au niveau français.

	Nombre d'espèces recensées en Île-de-France	dont espèces introduites	Nombre d'espèces protégées en Île-de-France	Nombre d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitat et à l'annexe I de la directive Oiseaux présentes en Île-de-France
Mammifères	60	5	24	7
Oiseaux, hors espèces très rares ou occasionnelles	360			
dont oiseaux nicheurs réguliers et migrateurs ou hivernants strict	146 60	6	287	79
Amphibiens	15	2	15	2
Reptiles	11	1	11	0
Insectes	Environ 18000	?	104	12

Tableau des espèces animales d'Île-de-France (in ORGFH, 2006)

Notons que, parmi les mammifères, la région d'Île-de-France accueille 19 espèces de Chauves-souris sur les 33 espèces connues en France, dont deux découvertes récemment, la *Pipistrelle pygmée* et le *Vespertilion d'Alcathoe*.

## E – 1.6.2 – La faune ayant un impact sur la forêt

Le Cerf est présent dans quelques forêts de la Grande couronne. L'analyse du passé montre une réelle difficulté de gestion de ce cheptel en relation avec l'enjeu de renouvellement des peuplements. Seule, la connaissance des capacités du milieu par des bio-indicateurs permet d'anticiper les trop fortes pressions. Il convient donc d'être très vigilant sur la gestion de la population du Cerf élaphe et sur le maintien d'un niveau de prélèvement fort, pour éviter d'avoir à gérer un déséquilibre trop important. Enfin, il ne faut pas oublier l'impact de l'aménagement routier dans la gestion de la population du Cerf. La circulation de cette espèce ne s'arrête pas aux limites des lisières forestières ce qui complique sa gestion. En effet, dans un passé récent, l'augmentation du nombre de collisions sur les routes publiques traversant les massifs a été forte. Pour éviter ces impacts, il convient d'étudier les questions de parcellisation des espaces forestiers et de toujours envisager les continuités écologiques de passage.

**Le Chevreuil** est une espèce très présente dans tous les massifs forestiers franciliens, alors qu'elle avait été notée comme peu représentée en 1987. A l'examen des plans de chasse et des réalisations sur les cinq dernières années, on constate une augmentation des prélèvements qui s'accroissent lors des deux dernières saisons, suite au constat de populations trop fortes. Le prélèvement correspond à 2 Chevreuils aux 100 ha, ce qui reste faible en comparaison des populations estimées sur l'ensemble des massifs (5 ou 6 animaux aux 100 hectares). Cependant, l'évaluation de l'équilibre Chevreuil-flore doit se faire massif par massif par le suivi de la flore et de la population, ceci en utilisant des indices bien maîtrisés (IPF indice de pression de flore, IC indice de consommation, IKA indice kilométrique d'abondance, relevés biométriques).

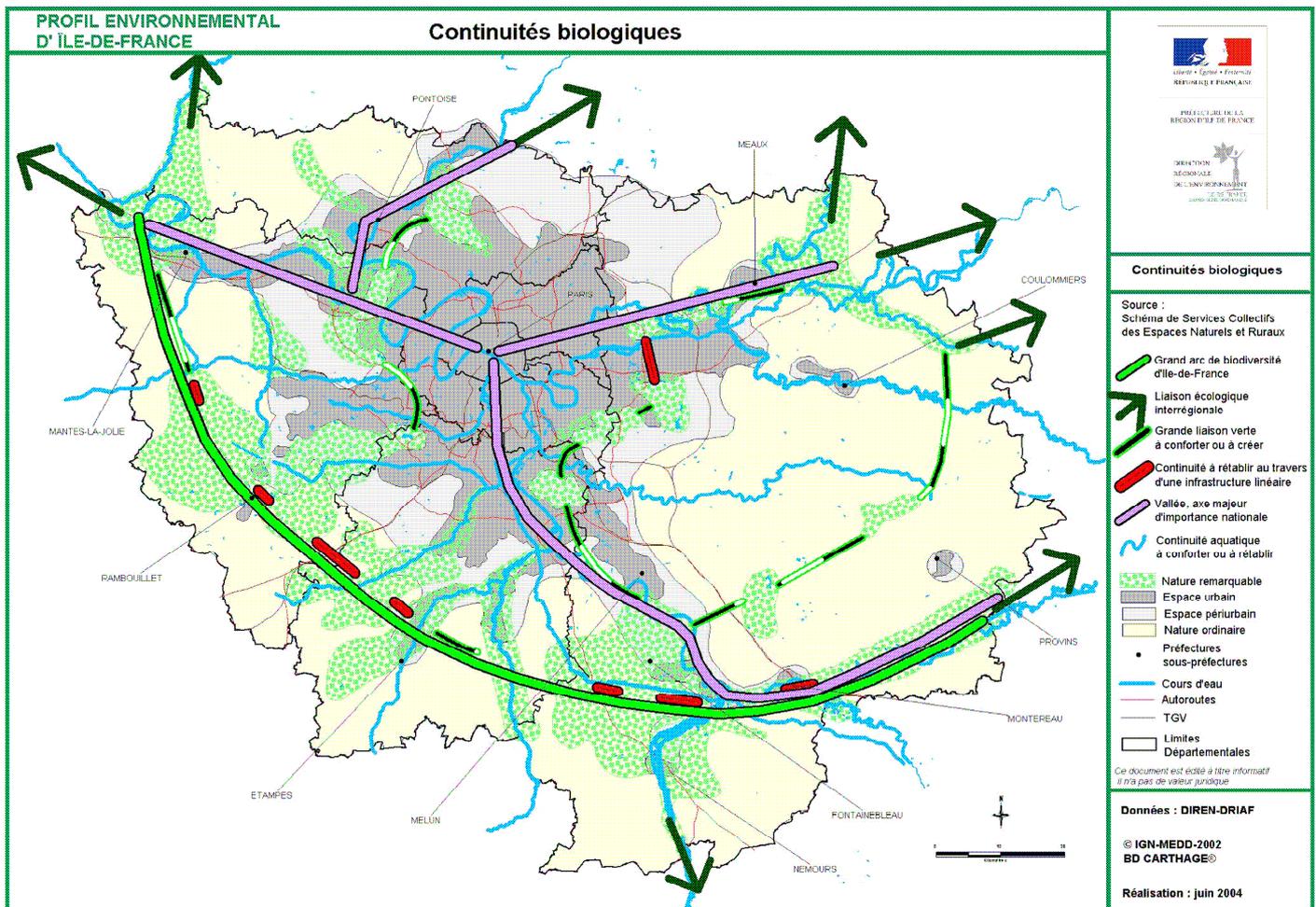
**Le Sanglier** est abondant à très abondant dans les massifs forestiers franciliens où il commet des dégâts importants lors du renouvellement de la forêt, notamment dans les nouvelles plantations mais également sur les aires aménagées pour l'accueil du public et autour des aires de pique-nique. De plus son abondance finit par constituer un risque pour les automobilistes et la question devient un problème de sécurité publique. Il est intéressant de remarquer qu'en 1987, sa présence était notée comme rare dans le Val d'Oise et le Nord des Yvelines (tableau de chasse de 300 animaux). Sa population a donc explosé en 20 ans, sans doute en raison de la culture intensive du maïs en zones agricoles et d'une gestion conservatrice de l'espèce. Le tempête de 1999 a également contribué à son développement. A l'examen des réalisations sur les cinq dernières années, on constate une augmentation des prélèvements de 80% qui traduit bien l'augmentation de la population. Mais le niveau de population n'est pas connu. Des méthodes de suivi existent comme l'évaluation des dégâts agricoles ou le dénombrement des laies suitées sur places d'agrainage. Cependant, l'essentiel des informations vient des tableaux de chasse annuels et l'analyse des prélèvements est essentielle pour avoir une approche « a posteriori » des niveaux de population.

Parmi les **autres espèces chassées** (Bécasse des bois, Pigeon ramier, Faisan de colchide et vénéré, Lapin de garenne, Lièvre d'Europe, gibier d'eau comme les canards Colvert), seuls les pigeons et les lapins peuvent être sources d'un impact sur la forêt avec des prélèvements considérables sur les glandées pour les pigeons, obligeant parfois à la protection de la fructification au sol. Les lapins, en cas de prolifération, rendent nécessaires la protection des plantations. Toutes ces espèces étaient considérées comme peu abondantes en 1987. Le lapin est à des effectifs très variables en fonction de la mortalité occasionnée par les maladies virales (myxomatose).

### **E – 1.6.3 Principales évolutions ayant une influence sur la conservation des habitats et des espèces :**

L'urbanisation constitue la principale pression exercée sur les milieux naturels, puisqu'elle aboutit à leur disparition irréversible. L'Ile-de-France est largement touchée par les disparitions d'espèces et le niveau d'artificialisation des sols est aujourd'hui le plus élevé au niveau national et l'un des plus élevés à l'échelle européenne. Le fractionnement des continuités biologiques par les infrastructures est également très important, puisque de Paris, capitale d'un pays très centralisé et en position de carrefour européen, partent de multiples liaisons vers les régions françaises et les pays d'Europe voisins. La fréquentation des milieux naturels par les urbains est également susceptible d'altérer leurs qualités. C'est particulièrement vrai pour les forêts qui offrent aux citadins des lieux de détente, de calme, de plaisirs esthétiques, d'activités physiques, etc. Leur fréquentation ne cesse de croître. On estime le nombre de visites dans les forêts publiques à une soixantaine de millions par an. Une fréquentation non maîtrisée géographiquement peut être très dommageable pour le maintien des spécificités des milieux naturels. Par ailleurs, certaines pratiques culturelles liées à une agriculture intensive contribuent à l'uniformisation des espaces naturels et des paysages et à la réduction, voire la destruction de certains habitats pour les espèces sauvages.

Parmi les causes possibles de régression des habitats naturels dans les années futures, le phénomène de modification du climat lié à l'intensification de l'effet de serre devra être suivi en premier lieu. L'accumulation de carbone dans l'atmosphère provoquera des dérèglements climatiques allant probablement dans le sens d'un réchauffement global et d'une multiplication des événements climatiques extrêmes. Ces modifications, très rapides à l'échelle de la Terre, risquent de compromettre l'évolution des espèces et des habitats.



Les perturbations des habitats naturels liées aux activités humaines risquent également de s'intensifier, notamment l'urbanisation des surfaces et les aménagements d'infrastructures qui grignoteront sur des milieux plus ou moins naturels. L'intensification de l'agriculture ou, à contrario, l'abandon de friche, entraîneront également des modifications des habitats naturels. La recherche de nouvelles ressources à exploiter risque de se diriger fréquemment en direction des richesses inexploitées de la forêt (captage d'eau, richesse minérale, etc). Ces évolutions risquent de perturber en première lieu la trame écologique à laquelle les forêts appartiennent et dans laquelle elle joue un rôle de corridor écologique.

Enfin, le Conservatoire botanique national de Bailleul a identifié 19 espèces végétales qualifiées de plantes invasives pour le nord de la France. Ces espèces exotiques dont le développement est plus rapide et efficace que les espèces indigènes peuvent dégrader ou détruire des milieux rares en exerçant une concurrence trop forte sur les espèces de l'habitat. Les plantes invasives sont l'une des causes principales de perte de biodiversité au niveau mondial. Pour les milieu forestier, la principale menace demeure le cerisier tardif (*Prunus serotina*) et Ailanth glanduleux (*Ailanthus altissima*).

#### Listes des plantes invasives dans le nord de la France

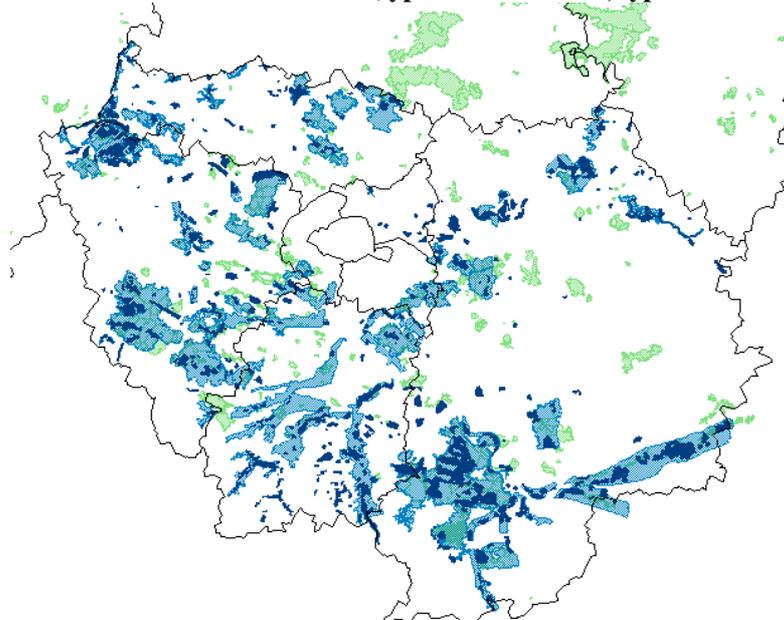
- Ailanth glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*)
- Azolle fausse-filicule (*Azolla filiculoides*)
- Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Buddlea ou Arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
- Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
- Lentille minuscule (*Lemna minuta*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)

Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)  
Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)  
Solidage glabre (*Solidago gigantea*)  
Spartine anglaise (*Spartina townsendii*)  
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

#### E – 1.6.4 Espaces remarquables notamment les sites Natura 2000 :

- ◆ Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique de type 1 et de type 2

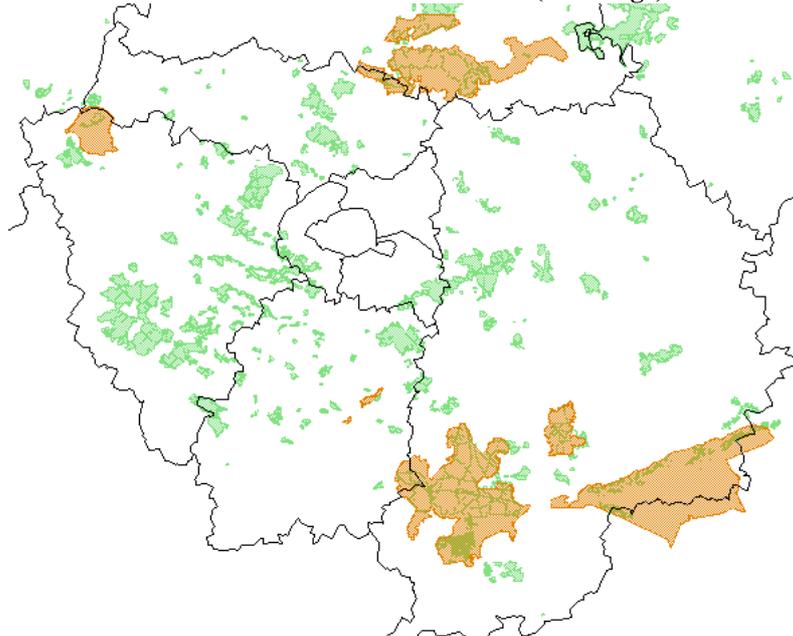
Carte des ZNIEFF en Île-de-France (type 1 en bleu foncé, type 2 en bleu clair)



19% de la superficie totale des forêts des collectivités est classée en ZNIEFF, de type 1, 68% en type 2.

- ◆ Zone d'importance communautaire pour les oiseaux

Carte des ZICO en Île-de-France (en orange)



6% de la superficie totale des forêts des collectivités est classée en ZICO.

◆ Forêt de protection (articles L.411-1 du code forestier)

L'article L 411-1 du Code Forestier stipule que peuvent être classés comme forêt de protection les propriétés, situées à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques soit pour le bien-être de la population. Actuellement, deux massifs sont classés :

Massif de Fontainebleau : 28 534 ha (décret du 19/04/2002)

Massif de Sénart : 3 410 ha (décret du 15/12/1995) :

Plusieurs projets de classement sont en cours :

Massif de Rambouillet (25 000 ha)

Fausses Reposes (624 ha)

Arc Boisé (3 000 ha)

A plus long terme, d'autres massifs devraient bénéficier de ce classement de forêt de protection afin d'être sauvegardés de l'urbanisation.

◆ Sites du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites protégés au titre de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directives Habitats Faune Flore (1992).

Une série d'arrêtés ministériels a procédé au classement de terrains en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ces zones sont intégrées de fait dans le réseau Natura 2000.

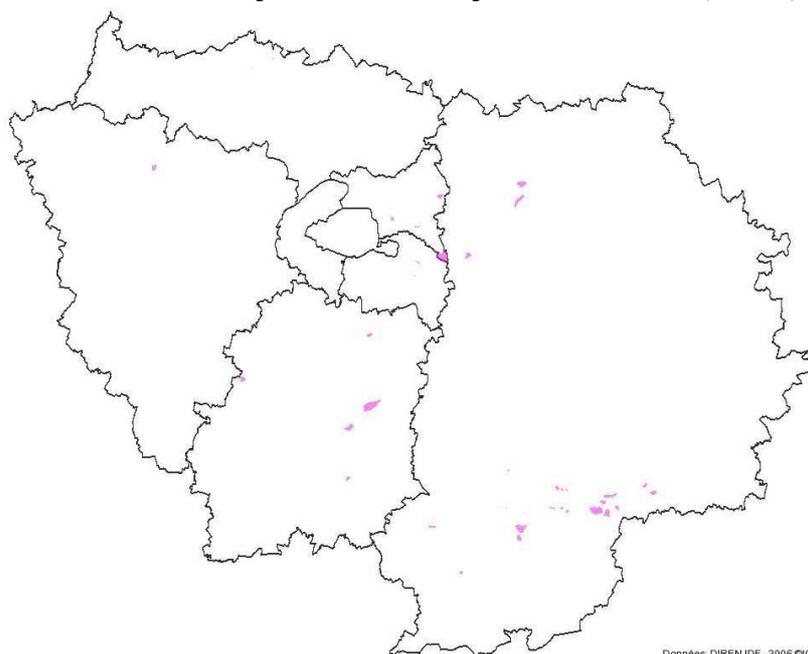
<b>Zone de protection spéciale</b>	<b>code</b>	<b>surface totale en ha</b>
MASSIF DE FONTAINEBLEAU	FR1110795	28 092
FORÊTS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORÊTS ET BOIS DU ROI	FR2212005	13615
BASSEE ET PLAINES ADJACENTES	FR1112002	4 790
BOUCLES DE LA MARNE	FR1112003	27 643
SITES DE SEINE-SAINT-DENIS	FR1112013	1 157
ETANG DE SAINT QUENTIN	FR1110025	90
MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES	FR1112011	17 110
BOUCLES DE MOISSON, DE GUERNES ET DE ROSNY	FR1112012	6 028
MARAIS D'ITTEVILLE ET DE FONTENAY-LE-VICOMTE	FR1110102	522
MASSIF DE VILLEFERMOY	FR1112001	2 641

Concernant la Directive Habitats, des propositions de Site d'Intérêt Communautaire ont été formulées par l'Etat français. Ces sites seront à terme validé par la Commission européenne en tant que Zone de Spéciale Conservation (ZSC) pour intégrer le réseau Natura 2000. En Île-de-France, on compte 30 sites classés au titre de la Directive Habitats.

	<b>NATURA 2000 (habitats)</b>	<b>NATURA 2000 (oiseaux)</b>
<b>surface de forêts de collectivité concernée</b>	844	2505
<b>nombre de forêts de collectivités</b>	8	14
<b>% en surface des FC concernées</b>	6%	18%

◆ Arrêtés de protection de biotope

**Carte des arrêtés de protection de biotope en Île-de-France (en rose)**



◆ Les Parcs Naturels régionaux

Signalons qu'il existe 4 parcs naturels régionaux en Île-de-France englobant 15% de la surface de forêts des collectivités. Ils sont créés depuis 1985 pour celui de la Haute Vallée de Chevreuse, depuis 1995 pour celui du Vexin français, depuis 1999 pour celui du Gâtinais français et depuis 2002 pour celui de l'Oise-Pays de France. Lors de l'élaboration des aménagements, leur consultation est nécessaire.

	<b>PNR du Gâtinais</b>	<b>PNR de la Vallée de Chevreuse</b>	<b>PNR Oise Pays de France</b>	<b>PNR du Vexin Français</b>
Surface totale en ha	63 500	24 500	60 000	65 670
Surface des forêts des collectivités concernées en IDF	543	767	0	801
Nombre de forêts des collectivités concernées en IDF	36	16	0	11

◆ Les Espaces naturels sensibles

Le produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) donne l'opportunité aux départements qui le souhaitent d'investir dans l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'espaces méritant d'être sauvegardés, valorisés et ouverts au public. La plupart des départements mène une politique active d'espaces naturels sensibles, notamment au travers de leurs propriétés forestières.

◆ Réserve naturelle nationale (article L.332-1 du code de l'Environnement) et régionale

Actuellement, 2 forêts des collectivités en Île-de-France sont concernées par le classement en réserve naturelle nationale pour un total de 40 ha. Les réserves naturelles régionales sont constituées des anciennes réserves naturelles volontaires.

◆ Réserve biologique intégrale et dirigée

Aucune forêt des collectivités n'est concernée.

◆ Réserve nationale de chasse et réserve de chasse et de faune sauvage (article L.422-27 du code de l'Environnement et R.222-92 et R.222-82 du code rural

Aucune forêt des collectivités n'est concernée.

## E – 1.7 Paysage :

En l'absence d'élément géomorphologique spectaculaire ou complexe, la grande diversité locale des sites et paysages de la région provient essentiellement de l'érosion différentielle, des légères déformations tectoniques, mais aussi de nombreux sillons creusés dans les plates-formes structurales par un important réseau hydrographique.

**Les grandes vallées**, comme les plus petites, offrent une grande qualité paysagère non seulement en raison de la présence de l'eau et d'espaces naturels mais aussi des points de vue esthétique, historique, culturel ou encore artistique. Certaines portions de ces linéaires de cours d'eau constituent des entités paysagères remarquables par la préservation à l'état naturel des îles et des berges, par les rapports entre le cours d'eau, la plaine alluviale consacrée au maraîchage et les coteaux le plus souvent boisés ou destinés à l'élevage et l'arboriculture. De fait, les sites fluviaux ont été de tout temps particulièrement attractifs et notamment du point de vue résidentiel. On y trouve logiquement aujourd'hui l'essentiel des implantations urbaines et industrielles.

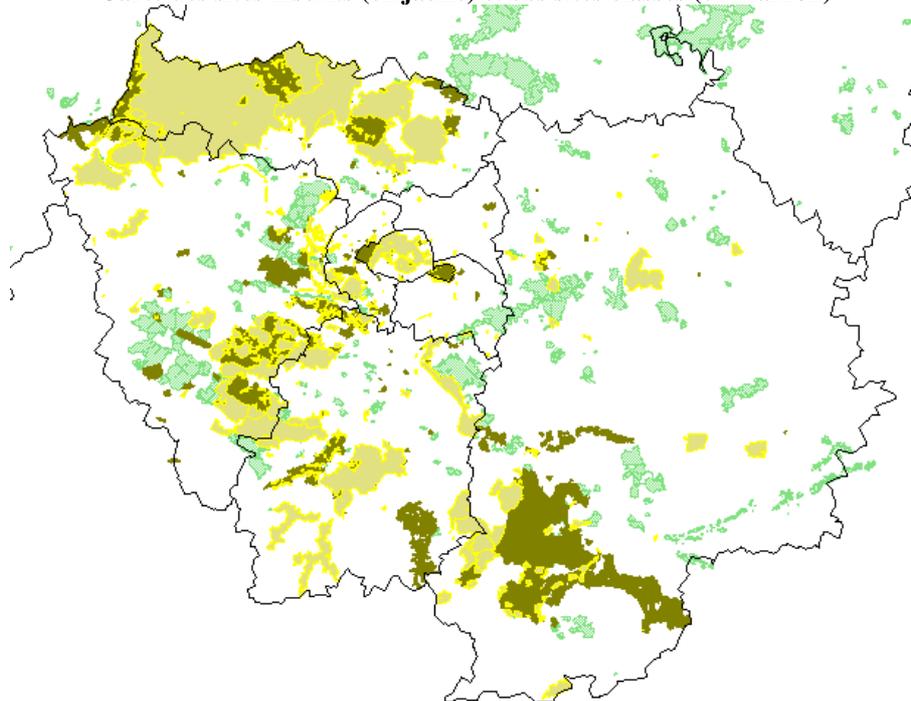
**Les massifs forestiers** de l'Île-de-France sont les reliques des grands domaines des chasses royales. Cette ancienneté est un gage de la qualité paysagère des principales forêts et futaies. Actuellement, les espaces boisés couvrent encore près de 25% de la superficie régionale. Les feuillus composent 90 % des peuplements où le chêne domine largement devant le frêne et le châtaignier.

**Les plaines et plateaux** sont une composante essentielle des paysages de l'Île-de-France : Brie, Plaine de France, Vexin, Hurepoix, Plaine de Versailles, portion de la Beauce, du Gâtinais, etc. Une agriculture intensive et dynamique utilise largement ces espaces et structure fortement les paysages. Au fil des générations, l'intensification des modes de production, les différents remembrements, l'agrandissement des structures d'exploitation a conduit à éliminer la plupart des éléments du paysage, végétaux notamment.

**Les sites villageois et urbains**, constituent une image bien particulière de la région à partir de la richesse et de la diversité de leur patrimoine historique. La région foisonne de lieux éminents de l'histoire liés aux sièges des pouvoirs, de grands domaines et de parcs, mais aussi de reliques de modes d'implantation et d'organisation traditionnels et plus modestes sous la forme de bourgs et villages.

De par la qualité des paysages qu'elles offrent ou le patrimoine culturel qu'elles représentent, certaines forêts des collectivités sont concernées par des classements en site inscrit ou en site classé au titre du paysage.

**Carte des sites inscrits (en jaune) et des sites classés (en marron)**



Les qualités paysagères des espaces naturels de la région se trouvent particulièrement exposées aux pressions inhérentes à la spécificité urbaine de la région, mais aussi en raison des caractéristiques de son agriculture. Au premier rang des pressions qui s'exercent sur la qualité des paysages naturels figure le développement urbain, notamment, lorsqu'il se traduit par une urbanisation anarchique et tentaculaire. A l'échelle des bourgs et villages, de nombreux projets de développement se montrent incompatibles avec le maintien de leur caractère et de la qualité des paysages environnants, en raison surtout de la dimension ou de la localisation de ces projets. L'extension des réseaux d'infrastructures réalisée sans étude approfondie et sans prise en compte des contraintes paysagères peut aboutir à déstructurer directement des entités paysagères en les fractionnant, ou, indirectement, en induisant diverses opérations d'artificialisation de l'espace.

Le poids de la ville sur les paysages naturels s'exerce aussi sous la forme d'implantations de panneaux publicitaires, d'antennes diverses, de lignes électriques à haute tension et d'autres équipements qui, sans nécessairement consommer de grands espaces naturels, dégradent fortement les entrées de villes, le front urbain en contact avec les espaces naturels, sont en cela particulièrement sensibles.

Les agriculteurs ont un rôle majeur dans le façonnage du paysage rural. La diminution de leur nombre entraîne des risques de déprise et des problèmes d'entretien de l'espace, notamment dans les vallées. Les activités de maraîchage, d'élevage, d'arboriculture, ont été particulièrement touchées par la conjoncture économique, abandonnées ou remplacées par d'autres plus rentables. Ces évolutions ont des conséquences en terme de fermeture des paysages et d'avancée des boisements. En revanche, les plateaux où s'étendent les grandes cultures intensives s'inscrivent dans un contexte de développement et non de déprise. Sur ces territoires, on assiste à une poursuite de l'intensification et à la concentration des exploitations. Les conséquences sur les paysages sont, d'une part, la perception d'une activité dynamique, et d'autre part, une uniformisation des paysages.

La proximité urbaine va de pair avec une forte demande d'aménités paysagères de la part des citoyens. La forêt, les sites villageois et les plaines agricoles offrent aux urbains des lieux de détente appréciés. Aussi les aménagements destinés à accueillir un public de plus en plus nombreux doivent-ils respecter la qualité des sites desservis tout en les mettant en valeur.

#### E – 1.8 Patrimoine culturel et archéologique :

---

Certaines forêts régionales, proches de la capitale ont un passé très riche se traduisant par des vestiges d'importance au sein même des massifs ou dans le périmètre de proximité de sites prestigieux, ce qui a des conséquences sur la gestion actuelle (châteaux d'Ecouen, de La Rocheguyon, de La Cour Roland, de Gros Bois). Il en va de même pour d'autres collectivités (CG 91 avec Chamarande ou Bellejame, SIEAPVB avec Montéclin).

19 forêts de collectivités sont concernés par des monuments classés, dans ou en bordure de la forêt, 30 par un monument inscrit.

De nombreux sites archéologiques existent dans ou à proximité des forêts (mégolithes de Morval ou de la Tour du Lay dans le Val d'Oise).

#### E – 1.9 Santé et bruit :

---

Pour les Français, le bruit est l'une des nuisances les plus durement ressenties. Les principales sources de nuisance en Île-de-France sont les transports terrestres et aériens. L'exposition aux bruits des **transports terrestres** augmente avec le développement actuel du linéaire de voies rapides : tangentielle autoroutières ou ferroviaires, ligne TGV à grande vitesse. Ce développement porte atteinte de longue date aux espaces de calme que constituent les étendues rurales et forestières. Par exemple, tous types d'infrastructures confondues, les forêts d'Île-de-France ont été sectionnées sur un linéaire de 300 km sur les 25 dernières années. En ce qui concerne les **transports aériens**, les aéroports de Paris - Roissy et Orly - ont généré en 2001 740 000 mouvements d'avions. Les zones de bruit IP 73 couvrent sur Roissy 20 285 ha.

Les forêts publiques constituent des espaces dans lesquels les populations environnantes viennent chercher calme et nature. Elles jouent donc un rôle important de détente et de ressourcement. Dans les espaces urbanisés et à proximité des infrastructures, elles augmentent la distance aux sources d'émissions sonores et réduisent les impacts négatifs du bruit.

Les forêts sont cependant de plus en plus fréquentées et traversées par des infrastructures qui réduisent ces effets positifs. Il convient donc de préserver des grands espaces calmes, où la circulation motorisée doit être strictement limitée.

On note quelques points négatifs potentiels pour la santé humaine, liés aux espèces présentes en forêt. Le pollen des arbres peut provoquer des allergies chez les personnes sensibles, de même que certaines chenilles (notamment processionnaires du chêne et du pin) lors des années de plus grande abondance. Les mammifères forestiers sont des vecteurs possibles de quelques maladies infectieuses émergentes (MIE), les plus importantes actuellement étant la maladie de Lyme transmise par les tiques et l'échinococcose alvéolaire. D'autres MIE sont susceptibles de se développer notamment en lien avec l'augmentation des densités de grands mammifères.

## **E – 2 ) Justification des décisions ou recommandations retenues**

Ainsi qu'il est précisé dans l'introduction de ce rapport, les décisions du SRA se réfèrent aux critères de gestion durable des forêts européennes (critères d'Helsinki). Leur justification résulte d'arbitrages entre les différents compartiments de l'environnement, avec pour objectif de minimiser l'empreinte écologique globale des décisions prises. Cela ne signifie pas qu'elles n'engendrent aucun risque éventuel de conséquence environnementale. Afin de limiter ces risques éventuels, des mesures en faveur de l'environnement sont prévues par le SRA. Les décisions du SRA se sont nourries des échanges avec les différentes parties intéressées (propriétaires, associations, collectivités, parcs naturels régionaux).

<b>Critères d'Helsinki</b>	<b>Principaux objectifs en forêt publique proposés au titre 3</b>	<b>Risques éventuels de conséquences sur l'environnement</b>
<b>C1</b> <b>Conservation et amélioration des ressources forestières et de leur contribution au cycle du carbone</b>	Suivre l'évolution de la <b>surface boisée</b> de la forêt domaniale Utiliser les catalogues de stations et participer à leur élaboration	Néant
<b>C2</b> <b>Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers</b>	Privilégier la <b>régénération naturelle</b> , ou au moins les essences adaptées aux stations en particulier le Chêne sessile Faire des <b>études de stations</b> avant tout reboisement et limiter les investissements dans les stations à faible potentialité forestière. Appliquer une <b>sylviculture dynamique respectueuse de l'environnement</b> . Retrouver l' <b>équilibre sylvo-cynégétique</b> et le piloter par l'utilisation de bioindicateurs notamment	risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels
<b>C3</b> <b>Maintien et encouragement des fonctions de production de la forêt et de sa qualité</b>	Mobiliser le <b>bois disponible</b> (minimum 70 à 85% de la production biologique annuelle totale) <b>Communiquer</b> largement sur la fonction de production de la forêt domaniale Maintenir un <b>taux de surfaces aménagées</b> le plus élevé possible	risque d'érosion et de tassement du sol risque hydraulique risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels
<b>C4</b> <b>Maintien, conservation et amélioration de la biodiversité de l'écosystème forestier</b>	<b>Appliquer les DOCOB</b> par la gestion des habitats d'intérêt communautaire prioritaire. Mettre en place des <b>îlots de vieillissement</b> à hauteur de 1 à 3% de la surface des forêts en 3 périodes d'aménagement. <b>Favoriser le maintien d'un réseau d'arbres à cavités</b> et d'arbres morts. Traiter les <b>lisières</b> externes et internes des massifs par des règles appropriées.	Risque sanitaire sur les peuplements
<b>C5</b> <b>Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion</b>	Viser une <b>protection des sols et de l'eau</b> : Généraliser l'utilisation des <b>cloisonnements d'exploitation</b> dans toutes les coupes (24 à 30 m pour le bois d'œuvre, 12-15 m pour le bois d'industrie)	risque hydraulique risque d'altération

<b>des forêts (vis-à-vis du sol et de l'eau)</b>	Utiliser les <b>kits de passage</b> des ruisseaux lors des exploitations <b>Entretien des mares</b> forestières de façon raisonnée <b>Éviter</b> les projets de <b>pompage d'eau</b> à faible profondeur en forêt et faire des études d'impact sur les peuplements sur les conséquences de tels projets <b>Éviter</b> les <b>épandages</b> temporaires d'eau pour réguler les crues. <b>Préserver les milieux humides</b> par un traitement sylvicole adapté (irrégulier)	paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels
<b>C6</b> <b>Maintien des autres bénéfiques et conditions socio-économiques</b>	<b>Renforcer la concertation</b> par la création de comités de massifs voire de chartes forestières de territoire <b>Mettre en place</b> des équipements d'accueil du public ou des traitements sylvicoles raisonnés, adaptés au caractère forestier des sites remarquables en respectant l'histoire et l'esprit des lieux <b>Prendre soin des sites</b> et arbres remarquables (périmètre de gestion particulier à définir) y compris archéologiques <b>Maintenir la chasse</b> et atteindre l'équilibre faune et flore.	risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels

### E – 3 ) Effets notables sur l'environnement et mesures en faveur de l'environnement

L'objectif du Schéma régional d'aménagement d'Île-de-France est de cadrer les aménagements forestiers, outils de gestion durable et multifonctionnelle des forêts. La gestion forestière compose avec la dynamique des milieux naturels. Elle a des impacts potentiels d'une part, parce qu'elle modifie le cycle forestier naturel et d'autre part, du fait des interventions en forêt. Le tableau ci-contre présente, sous une forme synthétique, au regard des enjeux environnementaux, les évolutions de ces éléments présentées au chapitre 1 du présent rapport, ainsi que les principaux impact négatifs et positifs potentiels des décisions du SRA Île-de-France. Il décrit également pour chacun de ces enjeux, les mesures prévues dans le SRA pour éviter, réduire ou améliorer ces impacts et renvoie aux paragraphes du SRA où figurent ces éléments.

Enjeu environnemental	Impacts potentiels ou évolutions de l'environnement	Mesures permettant de réduire ou de compenser les effets négatifs ou d'accroître les effets positifs sur l'environnement	Paragraphe du SRA	Effet du SRA
<b>Climat / qualité de l'air</b>	<i>Les décisions du SRA confortent le rôle positif de la forêt comme épurateur de l'air et fixateur de gaz à effet de serre.</i>	Par ailleurs le souhait de développer l'usage du bois (qu'il s'agisse du bois d'œuvre ou du bois énergie) permet de diminuer le recours aux énergies fossiles et limite donc les émissions de gaz à effet de serre.	3.1.0	++
<b>Eau</b>	<p>Impacts potentiels sur la ressource en eau</p> <p>Impacts potentiels sur la qualité de l'eau</p> <p>Risque de perturbations hydrauliques lors des travaux routiers et exploitation</p>	<p>-Cartographie et respect des périmètres de captage -Information sur les risques pour la forêt en cas d'installation d'ouvrage de régulation, du régime des eaux (captage, aire de stockage) -mise en valeur du rôle de la forêt dans la régulation des crues</p> <p>-Conservation et gestion des milieux humides et aquatiques -sylviculture adaptée à proximité des milieux humides -utilisation raisonnée des produits agro-pharmaceutiques</p> <p>-Préservation de la circulation des eaux superficielles, y compris lors de travaux ou exploitation</p>	3.1.7 3.1.2	+   =  =
<b>Sols</b>	<p>Risques de tassement et orniérage</p> <p>Risque d'érosion</p> <p>Exportation des éléments minéraux</p>	<p>Mise en place de cloisonnements d'exploitation Prise en compte de la sensibilité du sol au tassement Maintien et surveillance du réseau de desserte</p> <p>cf. eau</p> <p>Préserver des rémanents comme source de bois mort et éléments minéraux (guide de sylviculture)</p>	3.1.10 3.7.1.2  3.3.2	+  =  +
<b>Biodiversité</b>	<p>Evolutions et impacts négatifs dus aux changements climatiques</p> <p>Impacts négatifs dus au déséquilibre faune-flore sur la biodiversité et le renouvellement des peuplements (gestion durable)</p>	<p>Choisir des essences adaptées aux stations et au stress hydrique, favoriser les mélanges, pour augmenter la résilience des habitats, dynamiser la sylviculture (résistance et gestion économe de l'eau)</p> <p>Réalisation des plans de chasse Fixation adaptée des plans de chasse Information sur le degré de pression de la faune Recours à des protections sous certaines conditions Entretien des zones de gagnage</p>	3.2.1 3.1.1.1  3.8	++   +

Evolution naturelle vers un vieillissement des peuplements	Effort de renouvellement suffisant et prévention des dépérissements	3.9	++
Risque lié au rajeunissement des peuplements	Maintien d'arbres morts ou creux disséminés et de sur-réserves Constitution d'un réseau d'îlots de vieillissement Sensibilisation des travailleurs et usagers de la forêt	3.7.1.3 3.7.1.3 3.7.1.3	+
Risques d'homogénéisation des structures forestières	Modulation des opérations sylvicoles au niveau des lisières Maintenir les essences secondaires Gestion du sous-étage (guide de sylviculture)	3.7.1.1 3.4.1 3.3.2	+
Risque d'altération de l'état de conservation des habitats par introduction d'espèces allochtones	Privilégier la régénération naturelle et le chêne sessile en plantation Voir tableau des essences recommandées	3.4 3.2.1	=
Risque de perte de la diversité génétique	Privilégier la régénération naturelle et la diversité des essences Choix de provenances adaptées	3.4. 3.2.2.	+
Risque de destruction ou dégradation d'habitats ou d'espèces remarquables	Modulation des travaux sylvicoles et d'entretien Prise en compte des milieux tourbeux et para-tourbeux Prise en compte des mares forestières Proposition pour la contractualisation des préconisations liées aux Docobs Conservation et gestion des milieux humides et aquatiques	3.7.1.1 3.7.1.1 3.7.1.1 3.7.2 3.1.8	+
Risque de fermeture naturelle des milieux ouverts	Inciter à la réalisation de travaux spécifiques notamment grâce aux contrats Natura 2000. Identification des milieux ouverts dans l'aménagement	3.7.2 3.7.1.1	+
Impacts potentiels des traitements chimiques	cf. eau raisonnement des traitements chimiques	3.1.7 3.1.7	+
Risque d'envahissement des espèces végétales invasives	Contrôle de la régénération Surveillance des peuplements	3.2.3	+
Evolution qui entraîne une perte de diversité ponctuelle par fort dynamisme d'une essence ou abrouissement	Favoriser le mélange d'essence dans les jeunes peuplements Modulation des travaux sylvicoles et d'entretien cf. équilibre faune flore	3.4 3.7.1.1 3.8	+
Risque de fragmentation des espaces et de destruction des corridors écologiques	Non-fragmentation des massifs avec classement en forêt de protection si nécessaire	3.1.1	+

	Risque de destruction d'habitats d'intérêt communautaire et d'espaces remarquables	<p>mise en place de réseau de bois morts, arbres à cavité et filets de vieillissement</p> <p>maintien des milieux ouverts</p> <p>gérer les lisières, ripisylves et milieux associés</p> <p>Sur les sites Natura 2000 disposant d'un DOCOB, mise en cohérence des aménagements lors de leur rédaction</p> <p>Proposition de signature de Charte Natura 2000</p>	<p>3.7.1.3</p> <p>3.7.1.1</p> <p>3.7.1.1</p> <p>3.7.2</p>	+
<b>Paysage</b>	<p>Les principaux impacts potentiels sont :</p> <p>Impacts liés à la taille et à la forme des coupes ;</p> <p>Uniformisation des paysages (choix des essences, traitement...)</p> <p>Insertion paysagère des infrastructures</p>	<p>Prise en compte des aspects paysagers dans le document d'aménagement</p> <p>Maitrise et réduction de la durée des exploitations</p> <p>Mise en œuvre de mesures paysagères dans la gestion courante =&gt;Cf. préconisations spécifiques dans le Guide des Paysages de la DT Île-de-France Nord Ouest</p>	3.1.7	+
<b>Patrimoine culturel et archéologique</b>	Risque involontaire de destruction d'un site lors de travaux	<p>Carte des sites remarquables dans l'aménagement</p> <p>Information des personnels de terrain</p> <p>Adaptation des actions forestières selon les enjeux de patrimoine culturel et archéologique</p>	3.1.8	+
<b>Santé et bruit</b>	<p>L'augmentation de la mécanisation de l'exploitation ou de nouvelles constructions de routes forestières sont susceptibles d'augmenter les émissions sonores.</p> <p>Risque d'augmentation des maladies infectieuses émergentes et des allergies</p>	<p>Recommandation pour la fermeture à la circulation publique des routes forestières.</p> <p>La recherche d'un meilleur équilibre faune flore et la lutte raisonnée contre les chenilles urticantes peuvent avoir un effet positif sur la santé humaine.</p>	<p>3.1.9</p> <p>3.8</p>	<p>=</p> <p>+</p>
<b>Risques naturels</b>	Accroissement des risques d'incendies liés aux changements climatiques	<p>Délimitation des zones sensibles aux risques d'incendies dans l'aménagement</p> <p>Entretien régulier des points d'accès et des pare-feux</p> <p>Sensibilisation du public</p>	3.1.3	+

**Effet environnemental résiduel du SRA : ++ effet positif fort, + effet positif modéré, = effet neutre, - effet négatif modéré, -- effet négatif fort.**

**E – 3 ) Mesures de suivi envisagées**

Les objectifs du Schéma régional d'aménagement d'Île de France, tout comme son empreinte écologique, pourront être suivis à travers les indicateurs des Orientations régionales forestières (ORF). Penser pour être efficace en terme de renseignement et facile à analyser, une batterie de 12 indicateurs a été arrêtée en 2000.

<b>indicateur</b>	<b>unité</b>	<b>source</b>	<b>Pas de temps</b>
Évolution de la surface forestière au travers des flux de boisement et de défrichement	ha	Suivi du SDRIF Île-de-France par SIG	Annuel
Évolution de la mobilisation des bois par le rapport de la récolte sur la production ligneuse	Taux	IFN, DRAF	10 ans
Chiffres d'affaires et nombre d'emplois dans le secteur de la première transformation du bois	CA en € Nombre de personnes ou nombre d'heures travaillées	DRAF	Annuel
Évolution de la surface couverte par un schéma de desserte forestière et de leur taux de réalisation	ha	CRPF, ONF	À déterminer
Indice de couverture par un plan simple de gestion ou un aménagement	ha	ONF, CRPF, DRAF, DDAF	Annuel
Indice de couverture par un plan simple de gestion ou un aménagement prenant en compte l'environnement	ha	ONF, CRPF, DRAF, DDAF	Annuel
Évolution de la richesse biologique et de son niveau de protection à travers un indicateur composite	Liste d'espèces Surface protégée en ha	DIREN, MNHN	Annuel
Évolution du degré de naturité des peuplements forestiers par la mesure des surfaces en essences indigènes et en essences introduites	ha	IFN	10 ans
Évolution de la qualité de l'air avec des analyses de la qualité de l'air et de bioindicateurs	diverses	AIRPARIF DSF ONF	Annuel
Nombre d'hectares ouverts annuellement au public	ha	ONF, AEV	Annuel
Nombre de personnes ayant fréquentées une structure d'initiation et de sensibilisation à la forêt	Nombre de personnes	ONF, CRPF, PNR, Ministère de l'agriculture et de l'éducation	Annuel
Estimation de la densité des populations de grands animaux, nombre de bracelets attribués et nombre réalisés, nombre d'accidents routiers, coûts des dégâts de gibier	À définir	DDAF, ONF, Fédérations de chasseurs, CRPF, Conseil régional de la chasse, syndicats de propriétaires forestiers	2-3 ans

A ces indicateurs, on peut également ajouter les indicateurs de suivi de la politique qualité de gestion durable forestière de PEFC.

**E – 4 ) Méthodes et conduite de l'évaluation environnementale**

Le schéma régional d'aménagement d'Île-de-France, ainsi que son rapport environnemental, a été élaboré en concertation avec les propriétaires et les collectivités concernées (réunion finale le 29 juin 2007). Il a également bénéficié des réflexions de la Direction régionale de l'agriculture et de la Direction régionale de l'environnement.

Ce rapport environnemental a été élaboré à partir de nombreux documents de référence mais plus particulièrement à partir du Profil environnemental de la région Île-de-France (Diren, 2003), du Schéma directeur régional de la région Île-de-France (Conseil régional, 2007), des Orientations régionales forestières (DRAF, AEV, 2000), la Charte de la forêt communale (FNCofor, ONF, 2005), la politique qualité de gestion durable forestière de PEFC (PEFC, 2003) .

### **E – 5 ) Résumé non technique**

Conformément aux engagements internationaux de la France, les forêts doivent présenter des garanties de gestion durable de la ressource qu'elles représentent. L'une des plus importantes garanties est l'existence de documents de planification qui définissent au niveau national, régional ou local les critères de gestion et d'exploitation de la forêt. Le Schéma régional d'aménagement d'Île-de-France est l'un de ces documents de planification. Déclinaison des Orientations régionales forestières, il inspirera à son tour les futurs aménagements forestiers pour toutes les forêts communales, des collectivités et des établissements publics. De par son existence, **le SRA offre la garantie de la pérennité de l'écosystème forestier.**

Dans un contexte d'artificialisation intensive des sols et de dégradation des milieux agricoles, la forêt francilienne apparaît comme un refuge pour la biodiversité et une réserve de ressources naturelles. Ne trouvant plus les niches écologiques nécessaires à leur survie hors forêt, de nombreuses espèces, non forestières a priori, ne se rencontrent plus qu'en milieu forestier. De même, certaines ressources naturelles, épuisées ou dégradées ailleurs, sont encore intactes et inexploitées en forêt (eau, sous-sol). La forêt publique, et notamment les autres forêts relevant du régime forestier, figure en première ligne face aux enjeux de protection et de production. **Le SRA Île-de-France a pour rôle premier d'ordonner la conservation de ce patrimoine naturel et de raisonner de manière durable l'exploitation de cette ressource.**

La SRA affirme ainsi que les forêts des collectivités et des établissements publics ont pour **rôle premier la production ligneuse, la conservation de la biodiversité et des milieux et l'accueil du public.**

Face à une menace de changement climatique brutal, aux besoins de produire des énergies renouvelables et de recourir à des matériaux écologiques, **la production locale de bois** apparaît comme une urgence économique, sociale et environnementale. Le bois produit dans les forêts des collectivités et des établissements publics permet le renouvellement des peuplements forestiers et aide leurs évolutions. Ce bois alimente directement une filière de transformation riche d'emplois (300 m<sup>3</sup>/an de bois produits égal un emploi). Il approvisionne des chantiers de construction ou des ateliers de fabrication, se substituant à des matériaux non renouvelables et polluants. Il fournit de l'énergie avec un bilan écologique neutre, remplaçant des énergies à bilan négatif (fioul, gaz, électricité). Pour toutes ces raisons, le SRA Île-de-France propose un objectif de récolte de 90 % du bois que produit chaque année la forêt. Le SRA fait le choix d'une amélioration de l'état et de la résistance des peuplements à travers une sylviculture dynamique, associée à une diversité des essences et des traitements, affichant une priorité au chêne sessile.

Les forêts des collectivités et des organismes publics renferment **une richesse biologique de premier ordre** en terme de flore, de faune et de milieux. Que ce soit sous forme de mares, de clairières, de landes, de ruisseaux, des vieux arbres, la connaissance et la conservation de ce patrimoine est un impératif fondamental aussi bien local que global. Le SRA Île-de-France propose en conséquence des outils d'inventaire des milieux particuliers et des recommandations de conservation. Il prescrit tout autant la prise en compte des aspects écologiques dans toutes les actions de gestion forestière. A contrario, la bonne santé de la forêt passe par la régulation des espèces qui prolifèrent sans contrôle naturel. Ainsi, les plantes invasives et les populations de grands gibiers doivent être surveillées afin que leur développement ne compromette pas la vie de la forêt. Le SRA est en ce sens le garant de l'équilibre écologique forestier.

**La valeur des forêts** des collectivités et des organismes publics d'Île-de-France **est aussi d'ordre social.** Les aménités générées par leur existence s'illustrent tout d'abord au niveau paysager. Les forêts font partie intégrante du territoire et constituent une marque identitaire du cadre de vie local. Elles sont à ce titre un bien commun à tous et leur gestion doit considérer les points de vue des acteurs du territoire. Sous cette condition, la fréquentation des forêts pourra être réalisée en cohérence avec les autres objectifs des massifs et sans impact sur le milieu. Si la forêt a pour rôle d'accueillir le public, elle reste avant tout un espace de nature, ouvert aux activités respectueuses du milieu et aux modes de déplacements doux. La forêt restera ainsi un lieu de calme, de détente et de ressourcement, véritable trésor dans nos sociétés modernes.